

N° D'ORDRE : 2021-176

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 05

Excusé : 00

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 28

Date de convocation : 14 décembre 2021

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

19- SUPPRESSION DE POSTES AU 31 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal que les postes mentionnés dans la liste ci-dessous seront supprimés au 31 décembre 2021 en raison notamment des avancements de grade, des mutations ou des mises à la retraite de certains agents :

- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe d'une mise à la retraite ;
- 1 adjoint technique en raison d'une mise à la retraite ;
- 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en raison de mises à la retraite ;
- 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en raison des avancements de grade ;
- 1 technicien territorial en raison d'un avancement de grade ;
- 1 attaché principal en raison d'une mise à la retraite ;
- 1 rédacteur territorial en raison d'un avancement de grade ;
- 1 adjoint administratif en raison d'une mutation ;
- 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe en raison d'une mise à la retraite ;
- 1 gardien brigadier en raison d'une mutation ;
- 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe en raison d'une mise à la retraite.

Cette liste ayant été approuvée lors du dernier Comité technique du 9 décembre, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à procéder à la suppression de ces postes.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis du Comité technique du 9 décembre 2021 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la suppression des postes au 31 décembre 2021.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT